

Cérémonie de m·parrainage républicain

- *Qu'est-ce que le m·parrainage républicain ?*

Les cérémonies de m·parrainage républicain sont issues d'une tradition de la Révolution française, lorsque deux citoyen·nes parrainaient une troisième personne en signe d'accueil au sein de la République.

Aujourd'hui, cela désigne des cérémonies où un·e citoyen·ne, un·e élu·e ou un·e membre d'association devient le parrain ou la marraine d'une ou de plusieurs personnes exilées.

Depuis 2021, l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), dont la Ville de Chambéry est membre, mobilise son réseau pour organiser des cérémonies de m·parrainages républicains partout en France à l'occasion de la Journée Internationale des Personnes Migrantes du 18 décembre.

Le m·parrainage républicain est une cérémonie officielle mais n'a pas de valeur juridique. Il n'a aucune force légale, mais sa portée est hautement symbolique : c'est un engagement moral pour « formaliser » l'accueil.

Le m·parrainage n'a pas d'influence sur l'obtention d'un titre de séjour. Il n'apporte aucune garantie mais il peut être valorisé dans le cadre d'un dossier de demande comme preuve d'intégration locale.

Il est aussi important de noter que les personnes s'engageant dans cette démarche solidaire ne peuvent être inquiété·es pour être parrain ou marraine d'une personne sans papier.

- *Quel est le profil des filleul·es ?*

Toute personne peut être m·parrainée : cela peut être des personnes isolées ou des familles, de tout âge (enfants inclus), nationalité et situation administrative confondues.

La Ville de Chambéry a choisi de collaborer avec des associations locales (ADDCAES, LDH, CIMADE) pour identifier des personnes exilées volontaires pour participer aux m·parrainages républicains.

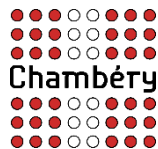
Il est également possible de « concrétiser » ou de « formaliser » une relation de confiance ou d'amitié préexistante entre une personne exilée et une personne résidant sur le territoire à travers la cérémonie du m·parrainage.

- *Quel est le profil des parrains et marraines ?*

Toute personne qui accepte l'engagement moral sous-tendu par la cérémonie de m·parrainage peut devenir parrain ou marraine, indépendamment de sa nationalité, commune de résidence, fonction, etc. Il est par ailleurs possible de co-parrainer un·e filleul·e à plusieurs.

Le parrain ou la marraine peut, en cas de contrainte, s'engager pour une durée déterminée, éventuellement renouvelable.

- *Comment se déroule une cérémonie de m·parrainage républicain ?*



La cérémonie se déroule à l'Hôtel de Ville.

La cérémonie donne lieu à la délivrance d'un certificat et d'une carte de m·parrainage républicain, sur lesquels sont inscrits le nom de la personne m·parrainée, les coordonnées du parrain ou de la marraine, et éventuellement celui d'un·e avocat·e. Les parties prenantes sont amenées à signer ces documents durant la cérémonie.

La cérémonie est suivie d'un pot de l'amitié offert par la municipalité.

- *A quoi je m'engage en m. parrainant une personne exilée ?*

Dans le cadre d'une relation de m·parrainage républicain, les formes et possibilités d'engagement peuvent être diverses. Elles dépendent souvent des besoins spécifiques du ou de la filleul·e ainsi que des ressources et des capacités des parrains et marraines.

Il est essentiel de communiquer en amont de la cérémonie afin de clarifier les attentes et possibilités de chacun·e.

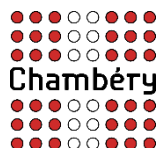
Parmi les exemples d'engagements possibles :

- **Inclusion sociale** : être le point de contact du ou de la filleul·e, faciliter son inclusion dans la vie locale en l'invitant à des événements, en lui faisant découvrir la culture locale, en favorisant les rencontres avec d'autres personnes
- **Accompagnement personnel** : offrir une oreille attentive et des conseils sur divers aspects de la vie quotidienne (accès aux services, mobilités, insertion)
- **Réseau de contacts** : Mettre en lien avec des structures utiles dans le parcours d'accompagnement et d'inclusion
- **Soutien linguistique** : Proposer des exercices de conversation, des ressources, des cours etc.
- **Promotion de l'interculturalité** : Favoriser le dialogue et l'échange interculturel, témoigner de l'intérêt pour la culture d'origine du ou de la filleul·e
- **Soutien administratif** : Aide à la compréhension de procédures légales, appui ponctuel dans les démarches administratives.

Ces exemples ne sont ni exhaustifs ni prescrits. L'important est de trouver des moyens concrets d'aider les personnes m·parrainées à se sentir pleinement soutenues et accueillies au sein du territoire.

Il est important de noter que les parrains et marraines n'ont pas vocation à se substituer aux associations de solidarité ni aux services d'action sociale. En cas de difficulté dans l'accompagnement ou de demandes qui apparaissent « hors cadre » des engagements fixés, n'hésitez pas à solliciter l'association de solidarité référente de votre filleul·e ou l'institution publique accompagnatrice (CCAS, service social départemental).

Pour toute question, contactez la Mission Ville Inclusive de la Ville de Chambéry : ville.inclusive@mairie-chambery.fr



Contacts des associations partenaires du territoire :

- ADDCAES : 04 79 72 43 49 / contact@addcaes.org
- France Terre D'asile : ftdafaarsavoie@france-terre-asile.org
- Savoie Solidarité Migrants : 07 83 74 01 52 /
contact@ssmsavoie.org
- Amnesty France (Groupe local de Chambéry) :
chambery@amnestyfrance.fr
- Pays De Savoie Solidaire : 04 79 25 28 97
- AFPS Chambéry : afps.chambery@gmail.com
- Secours Catholique Savoie : 04 79 60 65 02 / savoie@secours-catholique.org
- La Cimade Savoie : 04 79 33 96 21 / savoie@lacimade.org
- Ligue Des Droits de l'Homme : ldhchambery@ldh-france.org
- Fédération Des Œuvres Laïques : 04 79 33 29 18 /
contact@fol73.fr
- Aequitaz Chambéry : contact@aequitaz.org
- Bien Lire et Ecrire : accueil@ble73.fr